



## Plainte pour viol devant un témoin

-----  
Par domtom87

Bonjour,

suite à mon dépôt de plainte auprès du Procureur pour viol contre un homme que je connais, j'ai été entendu jeudi par un capitaine afin d'établir un PV.

Ce capitaine a été correct mais par moment il s'énervait quand je voulais préciser certains détails.

Ce viol a eu lieu devant un témoin que le capitaine avait déjà appelé et il doit le voir très rapidement.

Cependant à la fin de l'audition, il m'a dit que selon lui, ça n'irait pas bien loin car j'ai revu cet homme une fois un an après les faits.

Je lui ai dit qu'aux moment des faits (introduction à plusieurs reprises d'un doigt dans mon anus alors que je lui demandais d'arrêter) je ne savais pas que cela correspondait à un viol.

C'est après les campagnes de sensibilisation des violences faites aux femmes que je m'en suis rendue compte.

Que pensez vous de tout cela ?

Merci pour vos réponses

-----  
Par domtom87

Bonjour,

ce message pour vous informer des éléments suivants :

à la fin de l'audition, le capitaine m'a dit que ça n'irait pas bien loin.

Cependant, aujourd'hui, alors que je l'ai contacté au téléphone, il m'a dit que j'allais sûrement être convoqué au tribunal.

Que pensez vous de son changement d'avis ?

De mon côté, je pense que le témoin a dû confirmé les faits qu'il a vus.

Merci pour vos réponses